

LE COLLÈGE

Le collège est situé à la Verpillière dans une propriété où les enfants trouvent **de l'espace et des arbres**, au milieu de la zone de la ville nouvelle.

Il est desservi par la gare SNCF (en face de l'entrée) et les lignes de car de la ville nouvelle de l'Isle-d'Abeau.

La vie de division, les éducateurs

Chaque niveau de classe constitue une « division ». Chaque division est prise en charge par une équipe d'éducateurs. Ceux-ci ont la responsabilité des élèves toute la journée, en dehors des cours proprement dits.

Chaque niveau possède ses propres salles d'étude. Les études du matin et de la mi-journée précèdent les cours. Elles sont l'occasion de vérifier les présences et de communiquer des informations aux élèves et à leurs familles. Elles offrent aux élèves un temps de transition, dans le calme, pour préparer les heures de classe qui suivent : révision des leçons, matériel à prévoir, etc.

Les éducateurs organisent et surveillent les permanences et les devoirs surveillés hebdomadaires. Dans le cadre des permanences, ils peuvent autoriser les élèves à se rendre à la bibliothèque.

Ils veillent à développer la sociabilité des élèves. Les récréations sont l'occasion de renforcer les liens ; des jeux, des tournois sont organisés : respect des autres, respect des règles y sont valorisés. Les repas de la division sont pris en commun ; les élèves participent à tour de rôle au service du réfectoire. De même, ils ont la charge de la propreté de leur classe.

La présence des éducateurs permet donc un regard sur les élèves, complémentaire de celui des professeurs, dans le cadre de leurs cours. En collaboration avec le préfet des études et les professeurs principaux, chaque éducateur est cependant attentif à la scolarité des élèves dont il a la responsabilité.

Des activités, présentées dans les pages suivantes, sont proposées aux élèves.

Le suivi des études

Les préfets ont la responsabilité générale du suivi pédagogique. Ils inscrivent les nouveaux élèves, constituent et organisent les classes, assurent la coordination pédagogique avec le professeur principal et ses collègues. Ils dirigent les équipes d'éducateurs et président les conseils de classe. Ils font le lien avec les parents, en collaboration avec le professeur principal.

Des devoirs surveillés, prévus chaque semaine dans le temps scolaire, permettent de vérifier l'apprentissage régulier. En fin de trimestre, des compositions font le point sur les acquis de la période.

L'appréciation du niveau du travail des élèves est faite de deux façons. Un **carnet de notes**, distribué **toutes les trois semaines** environ, permet de faire le point en récapitulant les résultats de la période. Chaque professeur porte sur le carnet une « note d'application » (sur 5) ; des observations indiquent si le travail et le comportement sont satisfaisants et des conseils sont donnés aux élèves. **En fin de trimestre**, les conseils de classe permettent de faire le bilan et d'alerter, le cas échéant, les familles. Les parents reçoivent un **bulletin trimestriel** récapitulatif.

L'organisation des classes

Le choix des langues est fait en concertation avec les familles, les professeurs et le préfet. En 6^{ème}, la première langue vivante est l'anglais. Il est aussi proposé, à partir de la 6^{ème}, une classe bilangue (anglais et allemand). En fin de 6^{ème}, le conseil de classe décide de l'initiation au latin en 5^{ème} et à la fin de cette classe de la poursuite de cet enseignement. En 4^{ème} débute une seconde langue vivante, l'anglais est obligatoire. Le choix se fait entre allemand, espagnol ou italien.

Pour les élèves en difficulté, des classes à effectifs réduits et aux horaires renforcés dans les matières principales sont prévues. Les élèves concernés peuvent bénéficier d'heures de soutien et de l'aide ponctuelle d'un élève du lycée.

D. Chemin, F. Delorme, préfets des études